

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 septembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre à 19h00, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Gabrielle BROCHAND-DULAC, Maire. Cette séance s'est tenue dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie sur convocation qui leur a été adressée par Madame BROCHAND DULAC, conformément aux articles L.212-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**Étaient présents :** François ROUSSARD, Mariana NÉHOU, Christine LE BONTÉ, Sophie DELAHAYE, Valérie LEMÂITRE, Marianne MAILLARD, Sébastien UGGERI, Gabrielle BROCHAND-DULAC, Cédric RENAUD, Marion MAKARA, David LEFEBVRE.

**Étaient absent(e)s excusé(e)s :** Séphora PENCRANE excusée.

Nicole BROUT ayant donné pouvoir à Valérie LEMÂITRE, Sébastien LAVANDIER ayant donné pouvoir à Sébastien UGGERI, Emmanuel CROTEAU ayant donné pouvoir à Gabrielle BROCHAND-DULAC.

Date de la convocation : 20/09/2023

Date d'affichage en mairie des délibérations : 20/09/2023

Mme Marianne MAILLARD et Cédric RENAUD ont été désignés secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1- Adoption du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 29 JUIN 2023 ;
- 2-Délibération : reprise des agents du SIVU CIGALE- validation de la clé de répartition ;
- 3-Délibération portant sur la création de deux emplois permanents ;
- 4-Délibération : projet d'aménagement du centre bourg de la commune ;
- 5- Questions diverses.

**Madame BROCHAND DULAC ouvre la séance du conseil municipal à 19h00.**

### **1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2023**

Madame BROCHAND DULAC prend la parole et intervient en disant : « Madame LE BONTE nous a signalé par courrier électronique sa surprise à la formulation de ce procès-verbal. Nous sommes donc en attente de ses commentaires précis. Cependant, j'ai déjà apporté quelques modifications pour plus de clarté : j'ai inséré la mention « procès-verbal » dans le titre, et au point 4, j'ai spécifié les noms des personnes qui ont voté « pour » et contre »

Mme Christine LE BONTE, nous fait la lecture du Mail :

Copie du mail envoyé le 22 septembre 2023 à 9h16

*« Bonjour à tous, Chers collègues,*

*A la lecture du PV, on peut penser que Mme Brochand a été la seule intervenante de ce conseil. Pourtant il a duré une heure 30 ! En soi, c'est déjà beaucoup, mais souvent, c'est vraiment moins d'une heure. Il y a eu de quoi écrire. Mais rien sur les débats et les échanges.*

*Aucune question, aucune reprise des propos ni de toutes les idées fabuleuses échangées ce soir-là. Je ne vais pas réécrire ce PV (qui date de 3 mois) en totalité car votre PV est en fait la trame de travail du Conseil municipal avant les débats. Vous allez oser publier cela ?*

*Vous devez indiquer le non et le sens des votes c'est à dire prendre note du nom des votants et de la raison ou des raisons de ceux qui votent "pour", "abstention" et "contre".*

*Mes interventions sont certes importantes à mes yeux, mais toutes celles qui disaient que les parents n'avaient qu'à faire comme les anciens parents de se débrouiller et d'assumer leurs enfants sont éclairantes. Les remarques à mon encontre par Mme LEMAITRE et d'autres sont également éclairantes sur la façon dont vous me considérez. Peut-être que tous ces passages sont effacés car peu reluisants sur la dignité des débats et le respect de l'élue de la minorité.*

*Comme vous-mêmes je garde tous les enregistrements des conseils municipaux, mais n'étant pas secrétaire de séance je ne les retranscris que lorsque j'en aurai besoin. Je comprends bien que le charge de travail est lourde, mais vous êtes 14 élus, avec 5 conseils municipaux annuels, j'ai déjà dû faire mon prorata de PV éventuellement j'en ferai un de plus.*

*Nous pourrions déléguer quelqu'un d'autre extérieur pour rédiger ce travail fastidieux ! Bien sur c'est une blague.*

*Faites ce PV avec votre conscience en toute honnêteté ; de mon côté je regrette que votre Amour pour Grossœuvre ne comprenne pas le respect des autres dans leurs diversités. Dans notre commune, la démocratie et les débats sont interdits. Nous en reparlerons en Conseil municipal, c'est le seul lieu où je peux encore un peu parler même si c'est de plus en plus difficile.*

*Je vous ai sélectionné une partie du texte officiel sur le PV pour vous faciliter la lecture, si vous ne comprenez pas ce qui ne va pas. C'est quand même très bizarre de relire les PV précédents de cette mandature et de vous voir contester un changement. Que se passe-t-il ?*

*Le CGCT détermine désormais avec précision le contenu du procès-verbal des assemblées délibérantes. Celui-ci doit mentionner entre autres :*

*- le résultat des scrutins précisant, pour les scrutins publics, le nom des votants et le sens de leur vote ; la teneur des discussions au cours de la séance, qui s'entend comme le résumé des opinions exprimées sur chaque point porté à l'ordre du jour. La mention de l'ensemble des échanges n'est pas juridiquement imposée. L'objectif est d'informer les citoyens sur les principales informations, interventions, idées et opinions évoquées au cours de la séance et dont la retranscription permet, le cas échéant, d'éclairer la décision prise par l'assemblée délibérante. A titre d'illustration, on observera que l'inscription dans le procès-verbal des projets de délibération qui n'auraient pas été adoptés à l'issue du vote est souvent indispensable à la compréhension des échanges.*

*Bonne journée, passons un bon week-end serein,*

*À lundi ! »*

Madame MAKARA fait remarquer à Madame LE BONTE que lors du dernier procès-verbal, elle avait soulevé des préoccupations concernant le niveau de détail. Elle suggère à Madame LE BONTE d'être plus concise dans ses interventions. Monsieur UGGERI interpelle Madame LE BONTE en lui rappelant qu'elle semble souvent en désaccord et évoque la possibilité pour elle de se tourner vers la justice si elle le juge nécessaire. Madame LE BONTE assure qu'elle n'envisage pas d'action en justice, mais qu'elle envisage, à l'instar de Madame BROCHAND DULAC, de consulter la préfecture pour obtenir des conseils.

Madame BROCHAND DULAC reprend la parole :

Y a-t-il d'autres remarques observations, ou interrogations sur ce procès-verbal ?

Aucune

**Détail du vote : Adoption du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 29 JUIN 2023**

<b>Nombres de membres</b>	En exercice : 15	Présents : 11	Dont pouvoirs : 3
<b>Nombre de suffrages</b>	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTIONS</b>
	13	Mme Christine LE BONTE	0

Le procès-verbal est adopté

**2. DÉLIBÉRATION : REPRISE DES AGENTS DU SIVU CIGALE- VALIDATION DE LA CLÉ DE RÉPARTITION**

Par délibération du 15 mars 2023 les membres du comité syndical ont acté le principe de dissoudre le SIVU CIGALE au 31 décembre 2023.

Par délibération du 18 juillet 2023, les membres du comité syndical ont acté la clé de répartition des agents.

Il y a 18 agents qui doivent être repris par les différentes communes, deux agents doivent revenir dans la commune de Grossœuvre à partir de janvier 2024.

Je vous demande de bien vouloir vous prononcer et délibérer sur la clé de répartition des agents. Elle vous a été envoyé par mail avec la convocation et l'ordre du jour du présent conseil municipal.

BASE DE CALCUL PARTICIPATION (depuis création Sivu, selon source INSEE)	ANNEE 2023							
	Population DGF 2022			Répartition agents				
	COMMUNES	Enfants	Population	Potentiel financier 2022	Répartition			
					Enfants	Population	Pot. Financ.	Total
				35%	25%	40%	Brut	Nombre d'agents
ANGERVILLE LA CAMPAGNE	284	1 400	1 256 348	0,66	0,43	0,74	1,83	2,00
ARNIERES SUR ITON	306	1 719	1 392 104	0,71	0,53	0,82	2,06	2,00
FRESNEY	78	342	224 950	0,18	0,11	0,13	0,42	-
GROSSOEUVRE	264	1 362	1 014 471	0,61	0,42	0,60	1,63	2,00
GUICHAINVILLE	529	3 014	3 267 445	1,23	0,94	1,93	4,09	5,00
JUMELLES	75	336	226 349	0,17	0,10	0,13	0,41	-
LA BARONNIE	166	752	541 549	0,38	0,23	0,32	0,94	1,00
LA FORET DU PARC	146	633	421 155	0,34	0,20	0,25	0,78	1,00
LE PLESSIS GROHAN	181	930	677 302	0,42	0,29	0,40	1,11	1,00
LES BAUX STE CROIX	99	857	711 053	0,23	0,27	0,42	0,92	1,00
LES VENTES	196	1 064	817 646	0,45	0,33	0,48	1,27	1,00
MISEREY	128	650	511 474	0,30	0,20	0,30	0,80	1,00
PREY	190	974	772 233	0,44	0,30	0,46	1,20	1,00
SAINT GERMAIN DE FRESNEY	40	209	146 654	0,09	0,06	0,09	0,24	-
SAINT LUC	38	263	206 945	0,09	0,08	0,12	0,29	-
<b>Totaux</b>	<b>2 720</b>	<b>14 505</b>	<b>12 187 678</b>	<b>6,3</b>	<b>4,5</b>	<b>7,2</b>	<b>18</b>	<b>18</b>

Y a-t-il des remarques, des observations, des interrogations sur cette clé de répartition ?

Pas de remarques.

Madame BROCHAND DULAC demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir délibérer sur ces sujets.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal

**ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.**

Détail du vote : Délibération : reprise des agents du SIVU CIGALE- validation de la clé de répartition			
Nombres de membres	En exercice : 15	Présents : 11	Dont pouvoirs : 3
Nombre de suffrages	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTIONS</b>
	14	0	0

### **3. DÉLIBÉRATION : PORTANT SUR LA CREATION DE DEUX EMPLOIS PERMANENTS**

La deuxième délibération est la conséquence de la première délibération. Les modalités de dissolution du SIVU Cigale au regard de son personnel entraînent le transfert de 2 agents au sein de notre collectivité à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

La création, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, de 2 emplois permanents :

Un emploi d'adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>ème</sup> appartenant à la catégorie C pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures par semaine.

Un emploi d'adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>ème</sup> appartenant à la catégorie C pour une durée hebdomadaire de service de 28 heures par semaine.

Madame BROCHAND DULAC demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir se prononcer et délibérer.

Y a-t-il des remarques, des observations des interrogations ?

Aucune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

**ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents

**DECIDE** de modifier le tableau des effectifs de la commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 conformément à la proposition ci-dessus et d'inscrire au budget 2024 les crédits correspondants.

Détail du vote : Délibération portant sur la création de deux emplois permanents			
Nombres de membres	En exercice : 15	Présents : 11	Dont pouvoirs : 3
Nombre de suffrages	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTIONS</b>
	14	0	0

### **4. DÉLIBÉRATION : PROJET D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG DE LA COMMUNE**

La troisième délibération a pour sujet de continuer à mener une réflexion sur l'aménagement des infrastructures de la commune.

Afin de répondre aux besoins croissants de notre population, de renforcer la dynamique communale, de répondre à l'enjeu de sobriété énergétique, Madame BROCHAND DULAC souhaite que soit envisagé la transformation des bâtiments publics. Ce besoin est d'autant plus pressant avec la dissolution du SIVU CIGALE prévue pour le 31/12/2023. Madame BROCHAND DULAC souhaite que le conseil municipal lance un projet qui vise non seulement à moderniser l'infrastructure existante mais également à créer un cœur de village, vivant et accueillant.

**Les constats actuels :**

- Les locaux de l'école, de la salle d'activité et de la mairie montrent des signes avancés de vétusté et ne sont plus adaptés aux besoins.

- Les coûts énergétiques sont préoccupants, notamment dans un contexte de hausse des tarifs énergétiques. Une préconisation par le conseiller en énergie partagé de l'intercommunalité a d'ailleurs mis en lumière ces insuffisances.
- L'occupation permanente de l'école et la forte utilisation de la salle polyvalente rendent difficile la réalisation de travaux en période scolaire.
- En 2022, les élus ont entamé une collaboration avec le CAUE 27, aboutissant à l'esquisse d'une première ébauche pour des futurs aménagements. Madame BROCHAND DULAC souligne l'importance de capitaliser sur ce travail préliminaire, tout en le poussant plus loin grâce à des solutions opérationnelles détaillées et chiffrées.

Les objectifs :

1- **Optimiser Centraliser et moderniser :**

- Créer un centre bourg cohérent où les services et les lieux de vie sont regroupés pour favoriser les échanges et la vie communautaire.

L'espace actuel accueillant mairie, école, et salle polyvalente offre un potentiel d'aménagement supplémentaire.

Il conviendrait de :

- ✓ Créer une salle de restauration dédiée, libérant ainsi la salle polyvalente pour d'autres activités.
  - ✓ Envisager une nouvelle salle d'activité, adaptée aux besoins des adolescents et permettant un soutien accru à la parentalité.
  - ✓ Concevoir un espace de rencontre pour les habitants, en intérieur et en extérieur, favorisant les échanges et la cohésion sociale.
  - ✓ Définir précisément les besoins et les emplacements optimaux pour ces nouveaux équipements sur la parcelle.
- 2- **Modernisation et écologie :** rénover les bâtiments en privilégiant des matériaux et des techniques respectueux de l'environnement, afin de réduire significativement la consommation énergétique.
- ✓ École : Envisager une réhabilitation énergétique des locaux actuels, en accord avec les préconisations du conseiller en énergie.
  - ✓ Salle polyvalente : Mener une rénovation, notamment énergétique, tout en envisageant une optimisation de l'espace pour répondre aux besoins multiples (activités, restauration scolaire).
  - ✓ Mairie : Rénover en priorisant la sobriété énergétique et envisager un réagencement des espaces pour une meilleure efficacité des services publics.
- 3- **Promouvoir l'éducation et la culture :** Instaurer un centre social rural qui, en plus de prendre en charge la compétence enfance-jeunesse, s'impliquera dans la gestion périscolaire, la création d'une communauté éducative et la mise en place de liens intergénérationnels et culturels, en étroite collaboration avec la bibliothèque et les communes frontalières à GROSSOEUVRE.
- 4- **Technologie pour tous :** Mettre en place un espace dédié à l'accès aux technologies de l'information, garantissant une équité d'accès pour tous les habitants.

## Conclusion

Le projet d'aménagement du centre bourg serait le reflet d'une vision moderne et tournée vers l'avenir, cherchant à favoriser le bien-être de tous les habitants tout en respectant des exigences écologiques et sociales. Madame BROCHAND DULAC souhaite donner une nouvelle vie à GROSSOEUVRE, plus solidaire, connectée et durable. Il lui semble important que la commune puisse se réinventer et offrir des infrastructures modernes, respectueuses de l'environnement et adaptées aux besoins des habitants. Avec ce projet d'aménagement et de réhabilitation, Madame BROCHAND DULAC affirme l'engagement des élus à construire un avenir durable et solidaire pour tous.

- Madame BROCHAND DULAC demande aux élus de bien vouloir se prononcer et délibérer sur l'autorisation à mener et continuer cette réflexion et des études sur l'aménagement du centre bourg de GROSSOEUVRE.
- Madame BROCHAND DULAC indique que les dépenses nécessaires à la réalisation de ces études seront inscrites au budget de la commune.
- Madame BROCHAND DULAC demande aux élus de l'autoriser dans la recherche et la sollicitation de toutes subventions auprès des partenaires financiers potentiels.

- À ce sujet, Madame BROCHAND DULAC informe avoir réceptionné un courrier de la Préfecture daté du 15 septembre 2023, invitant la commune à candidater aux dispositifs village d'avenir, ingénierie en faveur des communes rurale. La réponse est attendu avant le 15 octobre 2023.

Madame BROCHAND DULAC ouvre les débats :

Madame LE BONTE a souhaité obtenir des éclaircissements sur les pouvoirs conférés à Madame BROCHAND DULAC pour initier diverses études, et plus particulièrement sur les coûts associés. Elle exprime son intention de s'opposer à cette délibération, arguant que le conseil devrait approuver des montants spécifiques et que la délibération accordée à Madame BROCHAND DULAC pour conduire différentes études semble trop générale. Madame BROCHAND DULAC assure que tous les coûts associés à ces études seront soumis à l'approbation du conseil municipal.

Madame LE BONTE acquiesce cette réponse mais insiste sur ses raisons de voter contre.

En conclusion, Madame BROCHAND DULAC termine d'une manière ironique en s'exclamant « Je suis le chef, je fais ce que je veux »

**Madame BROCHAND DULAC souhaite qu'il soit ajouté à ce procès-verbal le commentaire de Mme LE BONTE sous la vidéo retransmise sur la page Facebook de la mairie :**

Christine LE BONTE : « si tu n'es pas chef, tu n'es rien, tu te tais. La démocratie grandisylvaine »

Madame BROCHAND DULAC : « Je souhaite adresser une mise au point concernant une situation survenue lors de notre dernier conseil municipal pour garantir une communication transparente et honnête avec les Grandisylvains. Lors de cette séance, une délibération était à l'ordre du jour concernant l'opportunité pour notre village de participer au dispositif « village d'Avenir » encouragé par l'état. Il est important de noter que nous sommes à ce stade en phase de réflexion initiale, sans engagement. L'objectif était simple : obtenir l'aval du conseil pour étudier cette chance qui se présente à nous. Pendant la discussion, Madame LE BONTE, seule conseillère de l'opposition, a exprimé des préoccupations qui ont été perçues comme non constructives, comme une nouvelle manifestation d'un refus systématique d'explorer et de bénéficier d'opportunités pour le village. Cette attitude récurrente a conduit à une tension palpable, et dans un moment d'agacement, j'ai émis une remarque en soulignant mon rôle de leader. Je tiens à rappeler que l'objectif principal de chaque membre du conseil, qu'il soit de la majorité ou de l'opposition, devrait être le bien-être et le progrès de notre village. Avec tout mon respect. Le MAIRE – Gabrielle BROCHAND DULAC.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal

**ADOPTÉ** à la majorité des membres présents.

#### **DECIDE**

Le Conseil Municipal, autorise le lancement d'une réflexion et la réalisation d'étude nécessaires en vue de l'aménagement du centre bourg du village.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Les dépenses nécessaires à la réalisation de ces études seront inscrites au budget de la commune.

Le Conseil Municipal mandate le Maire pour rechercher et solliciter toutes subventions auprès des partenaires financiers potentiels.

<b>Détail du vote : Délibération : projet d'aménagement du centre bourg de la commune</b>			
<b>Nombres de membres</b>	En exercice : 15	Présents : 11	Dont pouvoirs : 3
<b>Nombre de suffrages</b>	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTIONS</b>
	13	Christine LE BONTE	0

**5. QUESTIONS DIVERSES :**

Mme Christine LE BONTE : Quel sont les effectifs du centre de loisirs ?

Madame BROCHAND DULAC : Les effectifs du centre de loisirs globalement nous sommes sur une centaine d'enfants différent qui utile le service, néanmoins en moyenne nous avons environ 50 enfants le matin et 50 enfants le soir en périscolaire et nous avons 50 enfants qui utilisent l'extra-scolaire le mercredi et pendant les vacances qui se reparti en moyenne 25 en enfants pour Grossœuvre et 25 enfants Prey, Jumelles, La forêt du Parc et la Baronnie.

Mme Christine LE BONTE : Les effectifs de l'école ? et la cantine ?

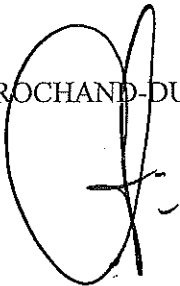
Madame BROCHAND DULAC : 170 enfants et une centaine d'enfants à la cantine.

Mme Christine LE BONTE : Demande des explications sur l'organisation du nouveau centre de loisirs, par rapport au travail des agents, des Atsems, de l'organisation et la répartition du travail et des heures effectuées ?

Madame BROCHAND DULAC : les Atsems et les animateurs vont démarrer au mois de janvier 2024. Nous avons nos agents communaux qui sont titulaire du BAFA, il n'y aura pas de changement. Ils sont déjà connus des parents et des enfants.

L'ordre du jour ayant été épuisé ainsi que les questions diverses, Madame BROCHAND DULAC lève la séance à 19h46.

Le Maire,  
Gabrielle BROCHAND-DULAC




Les secrétaires de séance  
Monsieur Cédric RENAUD

  
Madame Marianne MAILLARD



ADOPTÉ :

Détail du vote Délibération			
Nombres de membres	En exercice : 15	Présents : 12	Pouvoirs : 2
Nombre de suffrages :	Pour	Contre	Abstentions
	13		1 (Mme LE BONTE)

Le Maire,  
Gabrielle BROCHAND DULAC.

